

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2113 :

Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives cahiers numéro 1 et 2 - Exercices 2019 et suivants

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

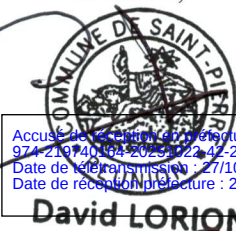
Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,



Accusé de réception et signature
974 210 4000 - 02 62 2113-DE
Date de réception : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2113 : Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives cahiers numéro 1 et 2 - Exercices 2019 et suivants.

Direction Générale des Services

Le Maire informe l'Assemblée que la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion a examiné la gestion de la Commune de Saint-Pierre pour les exercices 2019 et suivants.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,
- Le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.211-8 et L.243-6,
- Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 1^{er} juillet 2025.

Considérant :

- Que la Chambre Régionale des Comptes Réunion-Mayotte a procédé au contrôle de la gestion de la Ville pour les exercices 2019 à 2022,
- Qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes Réunion-Mayotte a transmis le 28 juillet 2025 à la Ville un rapport d'observations définitives,
- Qu'en date du 27 août 2025, la Ville de Saint-Pierre a transmis ses réponses à la Chambre,
- Que le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses de la Ville a été communiqué le 02 septembre 2025,
- Que ce rapport doit être communiqué à l'Assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Où l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après avoir procédé au débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Réunion cahiers numéro 1 et 2 portant sur les exercices 2019 et suivants tel qu'annexé à la présente délibération ; et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE de ces rapports.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION